

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

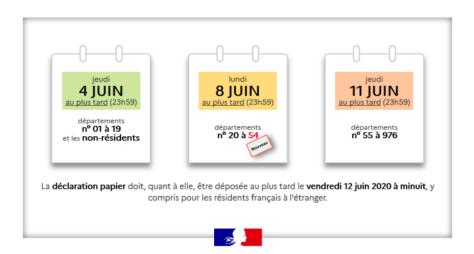
Paris, le 29/05/2020 N°1036

Déclaration de revenus : rappel des dates limites

La Direction générale des Finances publiques rappelle les dates limites de la déclaration de revenus.

Première échéance au 4 juin pour les départements 01 à 19 et les non-résidents*.

Compte de la crise sanitaire, les dates limites pour déclarer vos revenus 2019 ont été décalées pour vous laisser plus de temps. Mais il ne reste plus que quelques jours pour les déclarants en ligne dans certains départements* :



Plus d'info sur ce lien

^{*} Les usagers ayant reçu une déclaration automatique (et qui n'ont rien à changer) n'ont rien à faire

Important : si vous rencontrez des difficultés ou si vous n'êtes pas en capacité de déclarer en ligne cette année, vous pouvez téléphoner à votre service des impôts des particuliers ou appeler le 0 809 401 401 (prix d'un appel local) pour être accompagné.

Direction générale des Finances publiques

Contacts presse : Tél : 01.53.18.64.76

Mél : daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr